

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

S²LOW

TAXES	—
SALAIRES	50
TOTAL F.	50

Publié et Enregistré au Conservatoire des Hypothèques
de SAINT-PIERRE (Réunion) le 22 AVR. 1988
Dépot 1803 Volume 2639 Numéro 11
Reçu Francs : cinquante —
Le Conservateur des Hypothèques



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT

Le vingt trois février

Maître Alain BEAUDEMOULIN, notaire à Saint-Louis,
(Ile de la Réunion), soussigné,

A établi le présent acte contenant RECTIFICATIF
de bail à construction, à la requête de :

1ent - LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS, Département de la
REUNION,

D'UNE PART

2ent- La SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
DE LA REUNION, en abrégé " S.H.L.M.R. ", société anonyme au
capital de 800 000,00 francs, ayant son siège social
à SAINT-DENIS, rue du Bois de Nèfles, Immeuble le Ruisseau,
collectif A; immatriculée au registre du commerce et des
sociétés de Saint-Denis sous le n° 71 B 15 et au S.I.R.E.T.
sous le n° 820 974 110020,

D'AUTRE PART

PRESENCE OU REPRESENTATION

- LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS est représentée par
monsieur Claude HOARAU, son Maire
domicilié à l'hôtel de ville,

- LA S.H.L.M.R. est représentée par monsieur

René GUILLEM, Fondé de Pouvoir de la S.H.L.M.R.
domicilié à Saint-Denis, rue du Bois de Nèfles, agissant en
vertu des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été
conférés par M. Jacques THIBIER, directeur de la S.H.L.M.R.
suivant acte reçu par Me Henry PELTE, notaire associé à
Saint-Denis, en date du 9 Août 1985

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

LESQUELS, es-qualités, préalablement à la rectification, objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

E X P O S E

Aux termes d'un acte reçu par maître Narcisse DAMBREVILLE, notaire à Saint-Louis, les 12 et 25 JUIN 1979, enregistré à la recette principale des impôts de Saint-Pierre le 26 Juin 1979 F° 48 N° 185/1, et publié à la conservation des hypothèques de Saint-Pierre le 27 Juin 1979 Volume 2124 N° 22,

LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS a donné à bail à construction pour une durée de 65 années ayant commencé à courir le 25 Juin 1979 pour se terminer en l'année 2043,

A LA SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION,

Les immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION

COMMUNE DE SAINT-LOUIS :

1) Une parcelle de terrain figurant au cadastre rénové section DE N° 481 Avenue Pasteur d'une contenance de 5 ha 78 a 94 ca,

2) et une parcelle de terrain figurant au cadastre rénové section DE N° 482 Avenue Pasteur d'une contenance de 12 ha 64 a 32 ca,

" observation faite que cet immeuble figure actuellement
" sous les références suivantes :
" - section DE N° 558 Avenue Pasteur pour 14 a 90 ca ,
" - section DE N° 559 Avenue Pasteur pour 69 a 43 ca,
" - et section DE N° 560 Avenue Pasteur pour 11 ha 79 a
" 99 ca , par suite d'un remaniement cadastral intervenu
" dans la commune de Saint-Louis, suivant procès-verbal
" du cadastre en date du 15 Décembre 1982, publié à la
" conservation des hypothèques de Saint-Pierre le
" 21 Décembre 1982 Volume 2290 N° 29 ".

CECI EXPOSE, ils sont passés à la rectification, faisant l'objet des présentes :

R E C T I F I C A T I O N

Les comparants déclarent que par suite d'une erreur matérielle d'interprétation, il y a lieu de rectifier la désignation des immeubles donnés à bail en vertu de l'acte des 12 et 25 Juin 1979 énoncé à l'exposé qui précède, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

- 3 -

DESIGNATIONCOMMUNE DE SAINT-LOUIS :

1) une parcelle de terrain cadastrée section DE N° 509 Avenue Pasteur d'une contenance de 3 ha 89 a 11 ca,

AVEC OBSERVATION que cette parcelle de terrain est issue de la division de l'immeuble cadastré anciennement section DE N° 481 Avenue Pasteur d'une contenance de 5 ha 78 a 94 ca suivant procès-verbal de délimitation n° 590 établi le 9 Janvier 1981 par M. FINOT Lionel, géomètre à Saint-Louis,

Etant précisé que les parcelles ci-après désignées, issues aussi de la division de l'ancien numéro 481 de la section DE suivant procès-verbal susanalysé, ne sont pas données à bail à la S.H.L.M.R. par la commune de Saint-Louis, lesquelles parcelles restant la propriété de cette commune, à savoir :

- section DE N° 510 Avenue Pasteur pour 8 a 18 ca,
 - section DE N° 511 Avenue Pasteur pour 7 a 05 ca,
 - section DE N° 512 Avenue Pasteur pour 6 a 42 ca,
 - section DE N° 513 Avenue Pasteur pour 6 a 10 ca,
 - section DE N° 514 Avenue Pasteur pour 6 a 24 ca,
 - section DE N° 515 Avenue Pasteur pour 7 a 30 ca,
 - section DE N° 516 Avenue Pasteur pour 6 a 52 ca,
 - section DE N° 517 Avenue Pasteur pour 7 a 73 ca,
 - section DE N° 518 Avenue Pasteur pour 7 a 94 ca,
 - section DE N° 519 Avenue Pasteur pour 8 a 29 ca,
 - section DE N° 520 Avenue Pasteur pour 7 a 65 ca,
 - section DE N° 521 Avenue Pasteur pour 7 a 52 ca,
 - section DE N° 522 Avenue Pasteur pour 80 a 00 ca
 - section DE N° 523 Avenue Pasteur pour 7 a 82 ca,
 - section DE N° 524 Avenue Pasteur pour 6 a 67 ca,
 - et section DE N° 525 Avenue Pasteur pour 8 a 40 ca,
- pour les avoir acquises d'un plus grand terrain de la SOCIETE CIVILE AGRICOLE LEONUS BENARD, aux termes d'un acte reçu par Me Narcisse DAMBREVILLE, notaire à St-Louis, les 30 Janvier et 2 Mars 1978, publié et enregistré à la conservation des hypothèques de Saint-Pierre le 17 Mai 1978 Volume 2071 N° 68.

En conséquence, la parcelle cadastrée section DE N° 509 Avenue Pasteur d'une contenance de 3 ha 89 A 11 ca se substitue à la parcelle cadastrée section DE N° 481 Avenue Pasteur d'une contenance de 5 ha 78 a 94 ca, indiquée par erreur à l'acte des 12 et 25 Juin 1979 énoncé à l'exposé qui précède.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

- 4 -

2) Une parcelle de terrain cadastrée section DE N° 558 Avenue Pasteur d'une contenance de 14 a 90 ca,

3) Une parcelle de terrain cadastrée section DE N° 647 Avenue Pasteur d'une contenance de 10 ha 31 a 07 ca,

Laquelle parcelle est issue de la division de l'immeuble anciennement cadastré section DE N° 560 Avenue Pasteur d'une contenance de 11 ha 79 a 99 ca suivant procès-verbal de délimitation n° 1610 établi le 6 Juin 1987 par M. FINOT Lionel, géomètre à Saint-Louis,

AVEC OBSERVATION que les parcelles ci-après désignées n'ont pas été données à bail par la COMMUNE DE SAINT LOUIS à la S.H.L.M.R. étant elles-mêmes issues de la division de l'ancien n° 560 de la section DE suivant procès-verbal de délimitation sus-analysé, à savoir :

- section DE N° 626 Avenue Pasteur pour 7 a 96 ca
- section DE N° 627 Avenue Pasteur pour 9 a 44 ca,
- section DE N° 628 Avenue Pasteur pour 7 a 95 ca,
- section DE N° 629 Avenue Pasteur pour 7 a 09 ca,
- section DE N° 630 Avenue Pasteur pour 6 a 09 ca,
- section DE N° 631 Avenue Pasteur pour 6 a 36 ca,
- section DE N° 632 Avenue Pasteur pour 5 a 70 ca,
- section DE N° 633 Avenue Pasteur pour 6 a 32 ca,
- section DE N° 634 Avenue Pasteur pour 7 a 15 ca,
- section DE N° 635 Avenue Pasteur pour 10 a 28 ca,
- section DE N° 636 Avenue Pasteur pour 8 a 30 ca,
- section DE N° 637 Avenue Pasteur pour 6 a 97 ca,
- section DE N° 638 Avenue Pasteur pour 6 a 81 ca,
- section DE N° 639 Avenue Pasteur pour 8 a 11 ca,
- section DE N° 640 Avenue Pasteur pour 5 a 73 ca,
- section DE N° 641 Avenue Pasteur pour 8 a 55 ca,
- section DE N° 642 Avenue Pasteur pour 9 a 98 ca,
- section DE N° 643 Avenue Pasteur pour 8 a 74 ca,
- section DE N° 644 Avenue Pasteur pour 1 a 35 ca,
- section DE N° 645 Avenue Pasteur pour 89 ca,
- et section DE N° 646 Avenue Pasteur pour 7 a 90 ca, /

Lesquelles parcelles appartiennent à la COMMUNE DE SAINT-LOUIS, pour les avoir acquises d'un plus grand terrain en vertu de l'acte reçu par maître Narcisse DAMBREVILLE, notaire à Saint-Louis, les 30 Janvier et 2 Mars 1978 susvisé.

En conséquence, la parcelle cadastrée section DE N° 647 Avenue Pasteur d'une contenance de 10 ha 31 a 07 ca se substitue à la parcelle cadastrée section DE N° 560 Avenue Pasteur d'une contenance de 11 ha 79 a 99 ca

LE RESTE DE L'ACTE DEMEURE INCHANGE.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

- 5 -

F O R M A L I T E S

Le présent acte sera d'abord soumis à la formalité de l'enregistrement à la recette des impôts compétent, puis une copie sera publiée à la conservation des hypothèques de Saint-Pierre, dans le but de rectifier la désignation des immeubles donnés à bail en vertu de l'acte des 12 et 25 Juin 1979 sus-énoncé à l'exposé.

F R A I S

Les frais, déboursés, émoluments et honoraires des présentes seront à la charge de _____ qui s'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, savoir :

- pour M. Claude HOARAU, représentant la COMMUNE DE SAINT-LOUIS, à l'hôtel de ville;

- et pour M. René GUILLEM représentant la S.H.L.M.R. à SAINT-DENIS, en son siège social;

DONT ACTE sur cinq pages

La lecture des présentes a été donnée aux parties, et leurs signatures sur ledit acte ont été recueillies; A SAINT-DENIS, au siège social de la S.H.L.M.R. pour le représentant de cette dernière,

Et à SAINT-LOUIS, le 23 Février 1988 en l'hôtel de ville, pour le représentant de la COMMUNE DE SAINT-LOUIS,

Et le notaire a signé ce même jour.

Suivent les signatures :

- M. Claude HOARAU, signé;
- M. René GUILLEM, signé;
- M^e Alain BEAUDEMOULIN, ce dernier notaire, signé.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

552. domaine 768
après division pour une
contenance de 35686 ca
1/83e ca ont été consommés
avec le lotissement Triplet.

Renvoi page 4 :

ainsi que les parcelles cadastrées
2 a 95 ca, section DE N° 649 pour 2
6 ca, section DE N° 651 pour 9 ca et section DE N° 652 pour 5 ha
40 a 67 ca " Avenue Pasteur ", qui ont issues de la division de
DE N° 483 Avenue Pasteur d'une contenance de 5 ha 43 a 97 ca,
suivant procès-verbal de délimitation sus-énoncé./.

Ensuite est portée la mention :

Enregistré à Saint-Pierre RECETTE PRINCIPALE DES IMPOTS
le 5 avril 1988 Fol 22 N° 127/2. Reçu quatre cent trente
francs par le Receveur Principal.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le section DE N° 649 pour
ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

S²LO

Copie sur 6 pages
contenant : 01 renvoi
ni mot nul

POUR COPIE AUTHENTIQUE réalisée par reprographie sur 6 pages
délivrée par le notaire soussigné et certifiée par lui comme étant
la reproduction conforme de l'original.

2

Jean



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

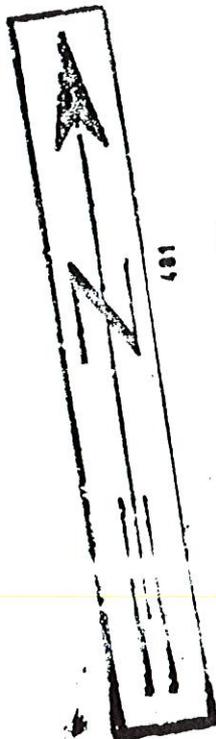


Document d'arpentage
 à modifier (1)
 sans changement (1)

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
 Reçu en préfecture le 25/03/2025
 Publié le
 ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

REFECTION

Section DE
 Feuille
 Echelle 1/2000



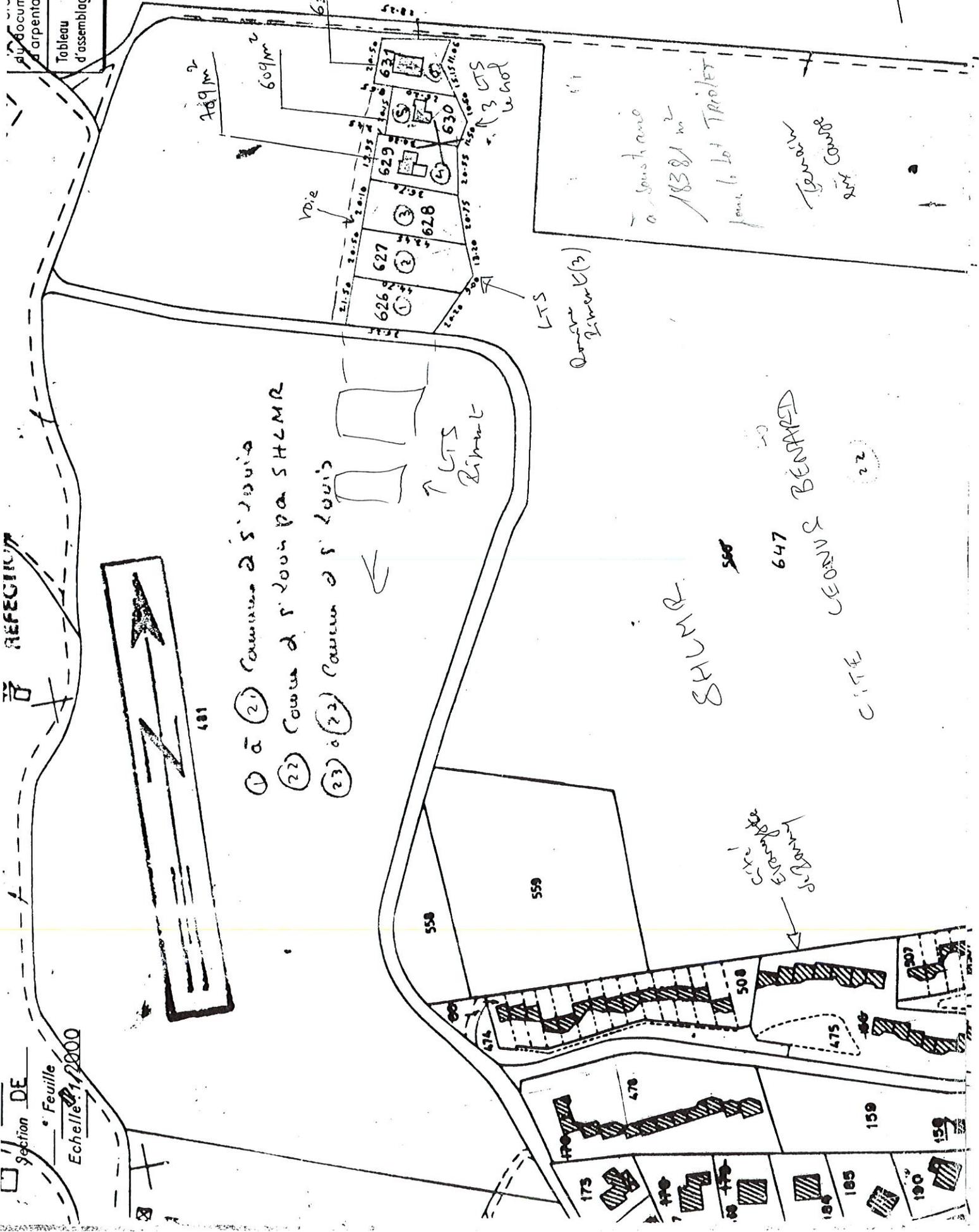
181

- 1 à 21 Cours de S. Louis
- 22 Cours de S. Louis par SHLMR
- 23 à 23 Cours de S. Louis

LTS
 Bimont

LTS
 Cours de S. Louis (3)

à souscrire
 1881 m²
 pour la lot TRIOLET
 Cours de S. Louis



SHLMR

647
 COURSE
 BÉREARD

CITE

de Brantôme
 CITE

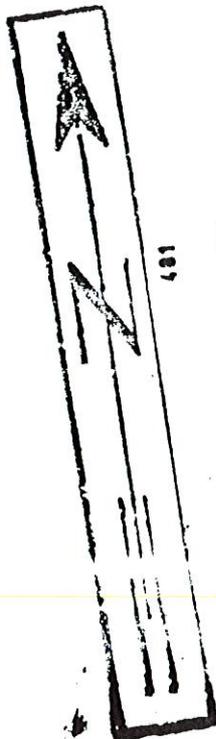
22

Document d'arpentage
 à modifier (1)
 sans changement (1)

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
 Reçu en préfecture le 25/03/2025
 Publié le
 ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

REFECTION

Section DE
 Feuille
 Echelle 1/2000



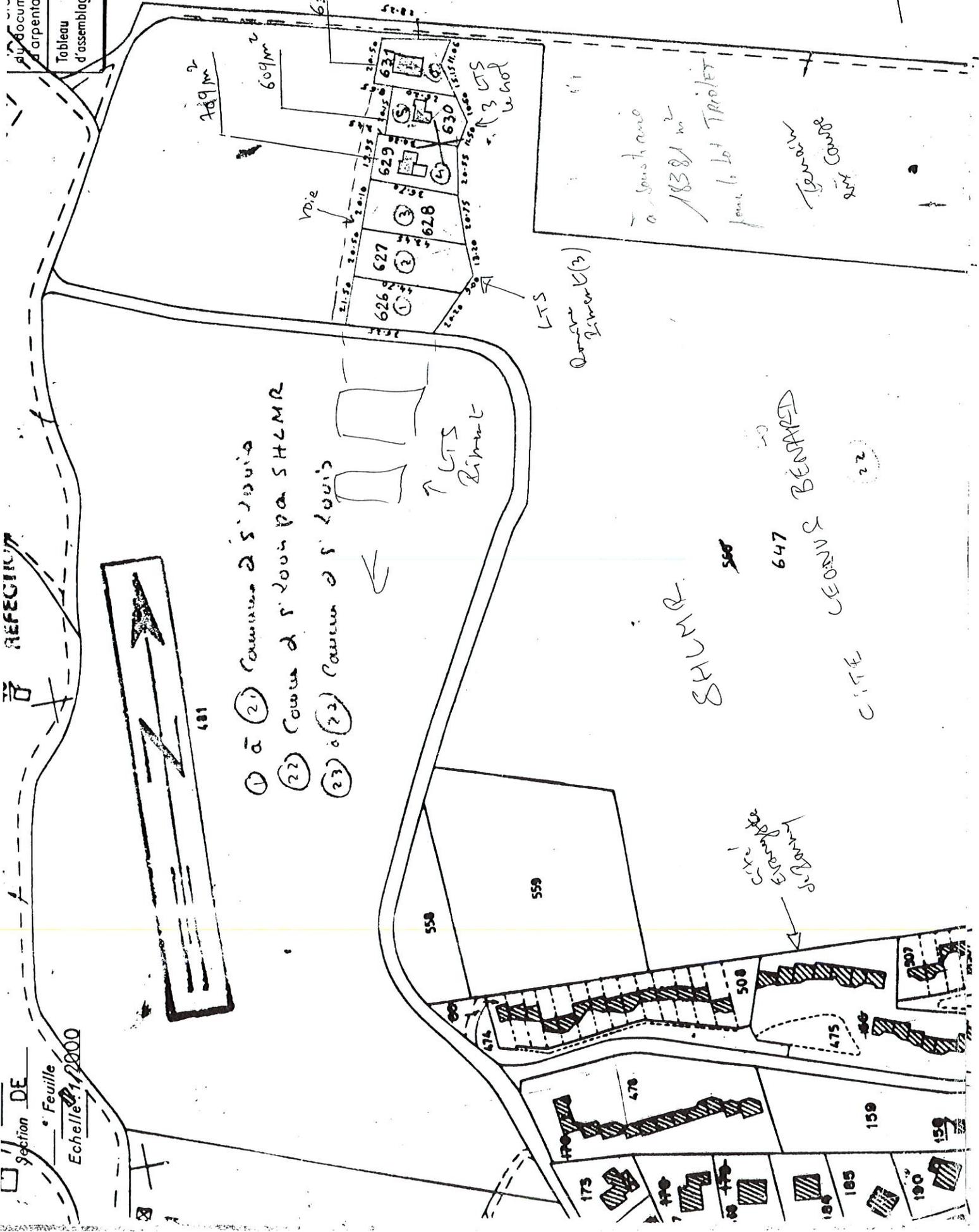
181

- 1 à 21 Cours de S. Louis
- 22 Cours de S. Louis par SHLMR
- 23 à 23 Cours de S. Louis

LTS
 Bimont

LTS
 Cours de S. Louis (3)

à souscrire
 1881 m²
 pour la lot TRIOLET
 Cours de S. Louis



SHLMR

647
 COURSE
 BÉREARD

CITE

de Brantôme
 CITE

22

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM005_2025-DE

